

Grève des postiers

M. Clarke (Vancouver Quadra): Laissez-moi donner une ou deux idées à ces messieurs d'en face. Lorsque le gouvernement manifeste son inaptitude à venir à bout de ses problèmes, nous nous devons d'adopter une attitude généreuse et de lui faire quelques suggestions.

Des voix: Oh, oh!

M. Clarke (Vancouver Quadra): La meilleure solution que nous ayons à offrir, et elle s'inspire de remarques déjà faites, est que la Commission des relations de travail dans la Fonction publique organise un vote secret. Le premier ministre a indiqué au début de ce mois-ci qu'il s'agissait d'une solution valable et qu'il serait prêt à l'envisager, mais nous ne savons pas exactement à quel moment.

Une solution plus pratique, à mon avis, serait d'adopter une mesure législative ordonnant le retour au travail. Cela permettrait de poursuivre les pourparlers et peut-être même de recourir à l'arbitrage. Je sais qu'un comité mixte est censé présenter un rapport sur le droit de grève dans les services essentiels d'ici quelques semaines.

Une mesure législative ordonnant la reprise du travail aurait certains avantages. Tout d'abord, elle rétablirait les services postaux. Elle rétablirait les salaires des travailleurs, tirerait d'embarras les postiers et leur famille, notamment à l'approche de Noël. Elle faciliterait la reprise des négociations sans que les parties ne craignent de perdre contenance. De fait, je suis incapable de trouver un seul argument qui ne porterait à croire que la loi ordonnant le retour au travail serait intolérable.

Le gouvernement pourrait également accorder plus d'argent. Le ministre des Postes a refusé de le faire et je comprends son refus. Toutefois, nous avons raison de croire que tout règlement offert et accepté sera déféré à la Commission anti-inflation. Je crois que nous en avons reçu l'assurance très nette du premier ministre et du ministre des Postes.

J'ai une autre recommandation qui devrait à mon avis faire l'objet d'un examen attentif. On ne devrait pas conserver les vieilles pratiques par la seule force de l'habitude. Le gouvernement devrait songer à modifier l'article 8 de la loi sur les postes. Cet article accorde au ministre des Postes le privilège exclusif de recueillir, transporter et livrer les lettres dans les limites du Canada. Il faudrait modifier cet article afin de permettre à d'autres de partager le privilège d'assurer ce service. Ce n'est pas la première fois que l'on formule cette recommandation.

Le 25 avril 1974, un jour où il n'y avait pas du tout de grève des postiers, j'ai, en conformité de l'article 43 du Règlement, sollicité le consentement unanime de la Chambre afin de proposer une motion relative à une interruption du service postal—imaginez-vous! Voici le texte de cette motion:

● (2020)

Que la Chambre étudie immédiatement la possibilité de prendre les mesures nécessaires pour révoquer le droit de monopole exercé par les Postes canadiennes, afin de permettre à des entreprises privées d'offrir des services concurrentiels, permettant ainsi aux Canadiens de se procurer, dans le cadre d'un marché authentiquement libre et concurrentiel, les services postaux dont ils ont besoin de l'entreprise la plus efficace.

Je me souviens de ce jour, car c'est la seule fois, en trois ans de présence à la Chambre, où j'ai réussi à faire bondir le chef du Nouveau parti démocratique de son siège et à le faire s'écrier «Non». Avant que l'on n'aille penser que je suis ma petite idée et qu'elle est absurde, j'aimerais préciser que j'ai tout de même quelques appuis.

Je pense qu'il y a d'autres services, téléphoniques ou radiophoniques par exemple, qui sont fournis à la fois par les gouvernements et par les entreprises privées. *Barron's*, revue financière hebdomadaire américaine, a récemment fait une comparaison entre la poste américaine et les compagnies privées Bell Telephone. Elle a constaté que le rendement d'un employé des postes américaines avait augmenté de 56 p. 100 dans le même temps que celui des employés des compagnies Bell Telephone augmentait de 169 p. 100. L'article précise aussi que, tandis que les tarifs de première classe passaient de 2 à 10 cents, c'est-à-dire augmentaient de 400 p. 100, les tarifs interurbains de la Bell avaient diminué, parfois même de 50 p. 100. L'article ajoutait que, pendant que la poste américaine engloutissait 23 milliards de dollars versés par les contribuables américains, les compagnies Bell Telephone versaient au fisc 54 milliards de dollars.

Moralité à mon avis: Ottawa et Washington feraient bien d'envisager sérieusement les moyens de soulager les contribuables de l'énorme fardeau qu'ils doivent actuellement supporter. Mais je doute que le gouvernement prête beaucoup d'attention aux solutions que je vais proposer énergiquement ce soir; j'estime toutefois que mes remarques à l'occasion de ce débat permettront de voir si les députés ministériels veulent bien se décider à reconnaître, grâce aux efforts de l'opposition officielle et à l'aide que nous leur offrons, que les Canadiens souhaitent une reprise du service postal. Ils méritent que ce service soit rétabli. Il est temps que le gouvernement fasse quelque chose. C'est à lui de décider.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): «Cessez de vous en prendre à lui», demande le représentant de la circonscription voisine de la mienne. Madame l'Orateur, je ne reprendrais pas ce propos à mon compte. Avec les idées défendues par la majorité des députés conservateurs et libéraux, je trouverais anormal qu'ils ne s'en prennent pas à moi, comme dit le député. Cela ne me gêne guère.

Avant d'en venir à cette motion tout à fait curieuse présentée par le parti conservateur progressiste cet après-midi, je tiens à dire que la grève des postes est une affaire extrêmement sérieuse et inquiétante. Elle incommoda la plupart des Canadiens. Personne ne le nie. Et elle entraîne plus que des désagréments pour ceux qui attendent leur chèque de retraite, d'aide sociale ou d'allocation familiale. En fait, c'est une véritable souffrance qu'elle leur impose. Personne ne songerait à le nier.

Si les spécialistes des questions ouvrières qui se trouvent à ma droite veulent bien se calmer, je vais continuer. D'autre part, les chefs de petites entreprises se trouvent dans une situation extrêmement précaire. Personne ne songerait à le nier. Les postiers le savent eux aussi, permettez-moi de le dire. Nous avons le devoir très important de reconnaître que les postiers sont des travailleurs à qui le droit de grève a été reconnu par le Parlement. C'est une erreur, dit un député conservateur. C'est sans doute ce que pense son parti. Mais le fait est qu'ils ont ce droit, donc celui de l'exercer.